

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or

Canton Beaune-Sud

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

PRESENTS :

Mr BECKER Paul, Maire

Mr JORLAND Henri, Adjoint

Mr TAILLIART Romaric, Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr BAUDINET Franck, Mr PATRIARCHE Joël, Mr SORDET Eric, Mme DUBUET Nathalie,

Absents excusés : Mme JOUFFROY Guigone, Mme CAIRE Marie Christine, Mr MARCHETTO Jocelyn

Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 6 avril 2017 est adopté.

2°) Planning tenue du bureau de vote les 11 juin et 18 juin 2017:

	11 juin 2017	18 juin 2017
8h/10h	Joël Patriarche Romaric Tailliar	Romaric Tailliar François Polette
10h/12h	Elisabeth Flajollet Jocelyn Marchetto	Elisabeth Flajollet Jocelyn Marchetto
12h/14h	Guigone Jouffroy Franck Baudinet	Guigone Jouffroy Paul Becker
14h/16h	Nathalie Dubuet Eric Sordet	Martine Jafflin Joël Patriarche
16h/18h	Marie Christine Caire Paul Becker	Josette Canat Henri Jorland

3°) DELIBERATION

La trésorerie demande de refaire la délibération d'affectation des résultats afin d'intégrer les résultats du budget CCAS de 21.46€

Résultat à reporter au budget communal 2017 est de 696 957.21€

4°) CONTRAT PYLONE ORANGE

Orange propose un nouveau bail pour la location du pylône Orange se trouvant à proximité de la déchetterie.

Objet du contrat : Le présent contrat a pour objet de préciser les nouvelles conditions dans lesquelles Le Bailleur loue au Preneur, qui l'accepte, les emplacements définis à l'article II afin de lui permettre la poursuite de l'exploitation des Equipements Techniques.

Par équipements Techniques, il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant une station relais, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un ou des supports

MAIRIE DE TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or
Canton Beaune-Sud

d'antennes, des câbles et chemins de câbles, des armoires techniques, le tout relié aux réseaux électrique et de télécommunications.

Durée : D'un commun accord, les parties conviennent de résilier par anticipation le bail en date du 24 août 2007 à compter de la date de prise d'effet des présentes.

Le présent bail est consenti pour une durée de 12 ans, qui prendra effet à compter du 1 janvier 2018.

Il sera renouvelé de plein droit par période de 6 ans, sauf dénonciation par l'une des Parties,

Loyer : Orange propose un loyer annuel identique aux années précédentes soit 1200€ nets de toutes charges, de convention expresse entre les parties le loyer sera augmenté annuellement de 1%.

Mr le Maire doit proposer une augmentation du loyer.

5°) CIMETIERE

La commission cimetière s'est réunie et a décidé de ne pas effectuer la 2^{ème} tranche de relevage des tombes pour le moment : Le nombre d'emplacements disponibles est suffisant pour le moment .

Un plan du cimetière mis à jour sera commandé à la société Elabor.

6°) URBANISME:

Le permis de construire pour une cuverie le long de la D23 est en cours d'instruction. Le Conseil Départemental a donné un avis favorable pour la réalisation d'une sortie du terrain D23 mais est réticent concernant le positionnement de la deuxième sortie envisagée sur la route de Corcelles.

- Frais extension de réseau : Il resterait 4 400 € à la charge de la commune pour l'électricité

Pour l'assainissement : coût 15 500€

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge la part restant à charge de la commune pour l'électricité soit 4400€; les frais d'extension d'assainissement seront à la charge du pétitionnaire.

7°) TOITURE MAIRIE

La toiture est réparée. L'échafaudage est resté pour que la société GRADOUX intervienne pour remettre en place le marteau de l'horloge.

8°) GRILLE DE L'EGLISE

Une grille devant la porte bois a été installée: ceci permettra de laisser ouverte l'église sans pouvoir y pénétrer et ainsi d'aérer et d'assainir l'édifice.

9°) RENOVATION DES VOLETS DE LA MAIRIE

Les volets de la Mairie ont besoin d'être restaurer et repeint; Un devis va être demandé . Un débat est ouvert sur la nécessité de garder ces volets. Le conseil pense qu'il serait préférable de les conserver: une décision sera prise après réception d'un devis.

10°) Autorisation de la pratique du naturisme:

Demande d'une association de naturistes d'obtenir l'autorisation de se réunir au bord d'un étang sis sur le territoire des Etangs d'Or, sur la commune de Merceuil; La Communauté d'Agglomération se charge du dossier et une zone pourrait être délimitée avec une signalétique adaptée. Un arrêté sera pris par la commune de Merceuil.

11°) QUESTIONS DIVERSES

Extension du réseau public électricité rue de la boutière

Nettoyer le cimetière

Terrain PASSEROTTE : remettre le règlement

Mettre à niveau les pots de fleurs

Signalisation horizontale route de Bligny

Prochain Conseil Municipal prévu le 8 juin 2017